

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de  
l'alimentation

## **AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DE L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL PORTANT SUR LES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE CENTRE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE L'ÉCONOMIE LAITIÈRE (CNIEL)**

Le Comité Interprofessionnel de l'Économie Laitière a demandé une extension partielle de « l'accord interprofessionnel portant création d'une cotisation au bénéfice du Centre National Interprofessionnel de l'Économie laitière » pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : [consultationcvo-laits@agriculture.gouv.fr](mailto:consultationcvo-laits@agriculture.gouv.fr) ;
- soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, DGPE, Sous-Direction des Filières agroalimentaires, Bureau lait, produits laitiers et sélection animale, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

**Organisation interprofessionnelle : Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (C.N.I.E.L.)**

**Période : années 2020/2022**

I - Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement (UE) n° 1308/2013 du 17 décembre 2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés M€		
	2020	2021	2022
a) <u>Connaissance de la production et des marchés</u>	5,2	5,2	5,2
Objet et description de la ou les action(s) :	Etudes, veilles, panels, journées économiques, outils informatiques (Sinaps), subventions aux CRIEL, outils de communication et de gestion des risques		
b) <u>Règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou réglementations nationales</u>	0,8	0,8	0,8
Objet et description de la ou les action(s) :	Charte de Bonnes Pratiques d'Elevage		
c) <u>Elaboration de contrats type compatibles avec la réglementation de l'Union</u>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :			
d) <u>Commercialisation</u>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :			
e) <u>Protection de l'environnement</u>	2,1	2,1	2,1
Objet et description de la ou les action(s) :	Ferme Laitière Bas Carbone, programmes de recherches, éducation au développement durable, études, journées d'information		
f) <u>Actions de promotion et de mise en valeur de la production</u>	16,4	16,9	17,3
Objet et description de la ou les action(s) :	Programmes de communication (co-financés) dans divers pays, actions de lobbying, documentation, réception de délégations étrangères, actions vers le scolaire, les professionnels de santé, relations presse/bloggeurs, publications, outils de communication		

g) <u>Mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques</u>	2,7	2,7	2,7
Objet et description de la ou les action(s) :	Campagne AOP co-financée, campagne bio, Actions techniques AOP, développement de logiciels, CNAOL, actions techniques montagne, agriculture bio		
h) <u>Recherche visant à valoriser les produits notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique</u>	1,7	1,7	1,7
Objet et description de la ou les action(s) :	Programmes de recherches		
i) <u>Etudes visant à améliorer la qualité des produits</u>	1,8	1,8	1,8
Objet et description de la ou les action(s) :	Formation à la génétique, programmes de recherches		
j) <u>Recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement</u>	1,9	1,9	1,9
Objet et description de la ou les action(s) :	Recherche en génétique, programmes de recherche, étude sur la biodiversité		
k) <u>Définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage</u>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :			
l) <u>Utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits</u>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :			
m) <u>Santé animale, santé végétale ou sécurité sanitaire des aliments</u>	7,4	6,9	6,5
Objet et description de la ou les action(s) :	Programmes de recherches, Infolabo, assistance aux laboratoires, veilles, études bien-être animal, journées thématiques, outils de communication		
n) <u>Gestion des sous-produits</u>	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :			
<b>Total général</b>	<b>40,0</b>	<b>40,0</b>	<b>40,0</b>

Les montants des différentes actions comprennent une estimation des charges salariales et des frais de fonctionnement

**Organisation interprofessionnelle : Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (C.N.I.E.L.)****Période : années 2020/2022**

<b>II - Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés</b>	<b>Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés M€</b>		
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Cotisations :</b> CVO calculée sur la base des quantités de lait de vache livrées par les producteurs aux transformateurs. Son taux est fixé à 1,662 € par 1000 litres de lait collecté selon la répartition suivante : - 1,22 € payé par les producteurs - 0,442 payé par les transformateurs	<b>38,0</b>	<b>38,0</b>	<b>38,0</b>
<b>Cotisation versée par le commerce, la Distribution et la Restauration</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>
<b>Produits financiers</b> (intérêts sur comptes à terme)	<b>0,06</b>	<b>0,06</b>	<b>0,06</b>
<b>Autres produits</b> (ventes machines boissons, droits copies, refabrications diverses)	<b>0,015</b>	<b>0,015</b>	<b>0,015</b>
<b>TOTAL</b>	<b>40,075</b>	<b>40,075</b>	<b>40,075</b>

Fait à Paris, le 9 octobre 2019

Thierry ROQUEFEUIL

Le Président

